

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX SUR L'ENTREPRISE

Raison sociale / Nom, prénom : .....

Adresse postale : .....

.....

.....

Téléphone : .....

Fax : .....

Natel : .....

e-mail : .....

Banque / Poste : .....

Lieu : .....

IBAN : .....

Début d'activité : .....

Genre d'activité : .....

N° IDE : .....

Code NOGA : .....

Langue : .....

L'entreprise verse-t-elle un salaire ? : Oui  Non

Si oui, dès le : .....

**Formulaire à retourner :**

Bureau des Métiers  
Groupe encaissement/affiliation  
Rue de la Dixence 20  
Case postale 141  
1951 Sion

**DECLARATION D'ADHESION**

Au centre patronal valaisan : Bureau des Métiers

L'entreprise soussignée déclare adhérer au centre patronal valaisan, le Bureau des Métiers. Par cette adhésion, elle bénéficie d'un système unifié d'annonce des salaires. Elle donne expressément son consentement à ce que le Bureau des Métiers transmette les informations pertinentes qui la concernent à l'ensemble des institutions sociales administrées par le Bureau des Métiers (*AF, LPP, Contrat collectif de perte de gain en cas de maladie, Caisses sociales professionnelles, etc.*) et à l'agence AVS Meroba 111.2. Elle déclare expressément reconnaître la force probante des décomptes salaires transmis par elle au Bureau des Métiers, que ce soit par l'envoi de listes nominatives ou par le biais du portail e-business.

L'entreprise reconnaît également à l'agence AVS Meroba 111.2 le titre de représentante des différentes institutions sociales auxquelles elle a adhéré de façon individuelle, notamment en matière d'encaissement. Elle admet en particulier que celles-ci peuvent agir par voie de faillite en commun dans le cadre d'une poursuite globale pour l'ensemble des charges sociales impayées. Demeure réservée la poursuite par voie de saisie prévue dans la législation AVS.

L'entreprise prend note et accepte le fait que ces décomptes valent reconnaissance de dette au sens de l'Art. 82 de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite.

L'entreprise confirme avoir pris connaissance de la politique de confidentialité mise en place par le Bureau des Métiers dans le cadre de l'application de la loi fédérale sur la protection des données. Cette politique est accessible en tout temps sur le site du Bureau des Métiers à l'adresse : [www.bureauesmetiers.ch/politiqueconfidentialite](http://www.bureauesmetiers.ch/politiqueconfidentialite).

Par la signature de ce document, l'entreprise soussignée confirme consentir aux traitements de ses données (collecte, enregistrement, utilisation et conservation) ainsi qu'à leur transmission à des tiers dans le cadre du traitement de son dossier et/ou selon les dispositions légales en vigueur.

Dans le cadre de l'utilisation des services du Bureau des Métiers, l'entreprise reconnaît avoir pris connaissance et accepter la politique tarifaire du Bureau des Métiers. Cette politique est accessible en tout temps sur le site du Bureau des Métiers à l'adresse : <http://www.bureauesmetiers.ch/conditionsgenerales>.

La présente adhésion prend effet à la date indiquée ci-dessous, et remplace toute version antérieure. Elle est valable tant que dure une affiliation à l'une ou l'autre des institutions sociales gérées par le Bureau des Métiers. L'affiliation prend automatiquement fin lorsqu'il n'y a plus aucune relation contractuelle avec une institution sociale administrée par le Bureau des Métiers.

**Données de l'entreprise**

Raison sociale

Adresse

Lieu et date :

.....

Timbre et signature :

.....

**BUREAU DES METIERS**  
**« Fédération d'associations patronales »**  
**Caisse AVS Méroba N° 111.2**  
**BULLETIN D'ADHESION**  
(personne morale)

L'entreprise ci-dessous :

déclare adhérer au Bureau des Métiers - Fédération d'associations patronales

Les responsables (associés)

| Nom                  | Prénom               | Date de naissance    | No AVS               | Domicile             |
|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |
| <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> | <input type="text"/> |

Ceux-ci déclarent adhérer pour leur entreprise à la caisse de compensation pour l'assurance-vieillesse et survivants MEROBA no 111.2, Agence de Sion.

Par son adhésion, l'entreprise accepte le système d'encaissement Bureau des Métiers et le modèle de décompte unifié. Elle déclare expressément reconnaître la force probante des décomptes salaires transmis par elle au Bureau des Métiers, que ce soit par l'envoi de listes nominatives ou par le biais du portail e-business.

L'entreprise prend note et accepte le fait que ces décomptes valent reconnaissance de dette au sens de l'Art. 82 de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite.

Lieu et date

Timbre de l'entreprise

Signatures des associés



## DECLARATION D'ADHESION entreprise

L'entreprise (indépendant et/ou employeur) soussignée déclare vouloir adhérer à la caisse d'allocations familiales de l'artisanat du bâtiment (CAFAB). Elle déclare avoir pris connaissance des statuts et du règlement qui régissent la caisse et vouloir s'y soumettre en tous points (ces documents peuvent être consultés sur internet à l'adresse [www.bureaudesmetiers.ch](http://www.bureaudesmetiers.ch)). La présente adhésion prend effet à la date indiquée ci-dessous.

Par son adhésion, l'entreprise accepte le système d'encaissement Bureau des Métiers et le modèle de décompte unifié. Elle déclare expressément reconnaître la force probante des décomptes salaires transmis par elle au Bureau des Métiers, que ce soit par l'envoi de listes nominatives ou par le biais du portail e-business.

L'entreprise prend note et accepte le fait que ces décomptes valent reconnaissance de dette au sens de l'Art. 82 de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite.

### 1. Données de l'entreprise

Nom / Raison sociale :

Adresse :

### 2. Début de l'affiliation

Date exacte du début de l'affiliation :

#### Déclaration de consentement

Par l'envoi de ce document, je confirme consentir aux traitements de mes données (collecte, enregistrement, utilisation et conservation) ainsi qu'à leur transmission à des tiers dans le cadre du traitement de mon dossier et/ou selon les dispositions légales.

Notre politique de confidentialité est disponible sur notre site internet : [www.afbm.ch](http://www.afbm.ch).

Lieu et date :

.....

Timbre et signature :

.....



**BULLETIN D'ADHESION**  
assurance-maladie perte de gain

L'entreprise soussignée déclare affilier son personnel à l'assurance-maladie collective perte de gain de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais. Elle donne procuration avec pouvoir de substitution au gérant de la caisse pour prendre connaissance du dossier de son entreprise et des salaires déclarés auprès de la Caisse nationale suisse d'assurances en cas d'accidents SUVA.

Par son adhésion, l'entreprise accepte le système d'encaissement Bureau des Métiers et le modèle de décompte unifié. Elle déclare expressément reconnaître la force probante des décomptes salaires transmis par elle au Bureau des Métiers, que ce soit par l'envoi de listes nominatives ou par le biais du portail e-business.

L'entreprise prend note et accepte le fait que ces décomptes valent reconnaissance de dette au sens de l'Art. 82 de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite.

La présente adhésion prend effet à la date indiquée ci-dessous. Elle est valable 3 ans. Passé ce délai, elle se renouvelle par tacite reconduction d'année en année si elle n'est pas dénoncée par lettre signature 6 mois à l'avance pour la fin d'une année civile.

**1. Données de l'entreprise**

|                |                      |
|----------------|----------------------|
| Raison sociale | <input type="text"/> |
| Adresse        | <input type="text"/> |
|                | <input type="text"/> |
|                | <input type="text"/> |

**2. Début de l'affiliation**

|                                       |                      |
|---------------------------------------|----------------------|
| Date exacte du début de l'affiliation | <input type="text"/> |
|---------------------------------------|----------------------|

**3. Personnel affilié**

le personnel de l'entreprise

**Remarque**

*Ce bulletin d'adhésion n'est pas destiné aux personnes de condition indépendante, mais uniquement à leurs salariés.*

Observations : .....

**4. Délai d'attente**

2 jours

\*\*\*

Les dispositions du contrat-cadre de l'Assurance-maladie collective de l'artisanat du bâtiment (AMCAB) et les conditions générales sont applicables. Ces documents font partie intégrante de la présente déclaration et peuvent être consultés sur le site internet, à l'adresse [www.bureaudesmetiers.ch](http://www.bureaudesmetiers.ch)

**Déclaration de consentement**

Par l'envoi de ce document, je confirme consentir aux traitements de mes données (collecte, enregistrement, utilisation et conservation) ainsi qu'à leur transmission à des tiers dans le cadre du traitement de mon dossier et/ou selon les dispositions légales. Notre politique de confidentialité est disponible sur notre site internet.

Lieu et date :

Timbre et signature :

## BULLETIN D'ADHESION

L'entreprise soussignée déclare donner son adhésion à la Caisse de retraite paritaire de l'artisanat du bâtiment du canton du Valais (CAPAV). Cette adhésion entraîne l'affiliation de l'ensemble de son personnel.

Par son adhésion, l'entreprise accepte le système d'encaissement Bureau des Métiers et le modèle de décompte unifié. Elle s'engage à transmettre régulièrement des décomptes de salaires au Bureau des Métiers à valoir comme reconnaissance de dette au sens de l'art. 82 LP.

Les dispositions de la Convention collective de travail applicable sont réservées. L'entreprise soussignée donne procuration avec pouvoir de substitution au gérant de la Caisse pour prendre connaissance du dossier de son entreprise et des salaires déclarés auprès de la Caisse nationale suisse d'assurances en cas d'accidents SUVA.

### 1. Données de l'entreprise

RAISON SOCIALE

ADRESSE

- création d'une nouvelle entreprise  changement de raison sociale  
 nouvelle affiliation d'une entreprise existante  changement de plan

Date exacte du début de l'affiliation ou du changement de plan \_\_\_\_\_

L'entreprise soussignée déclare s'affilier / modifier son affiliation à CAPAV selon le détail des plans ci-dessous.

### 2. Plan(s) de prévoyance (Cocher ce qui convient)

| Catégories de personnel | Plan Standard |                               |            | Plan Plus |                               |            | Plan Optimal |                               |            | Plan Super |
|-------------------------|---------------|-------------------------------|------------|-----------|-------------------------------|------------|--------------|-------------------------------|------------|------------|
|                         | Base          | Option épargne supplémentaire |            | Base      | Option épargne supplémentaire |            | Base         | Option épargne supplémentaire |            |            |
|                         |               | 50%                           | 100% empl. |           | 50%                           | 100% empl. |              | 50%                           | 100% empl. |            |
| Tout le personnel       |               |                               |            |           |                               |            |              |                               |            |            |
| Ouvriers                |               |                               |            |           |                               |            |              |                               |            |            |
| Personnel administratif |               |                               |            |           |                               |            |              |                               |            |            |
| Personnel technique     |               |                               |            |           |                               |            |              |                               |            |            |
| Cadres                  |               |                               |            |           |                               |            |              |                               |            |            |
| Associés / Gérant(s)    |               |                               |            |           |                               |            |              |                               |            |            |

L'entreprise annexe à la présente une liste des travailleurs en mentionnant pour chacun la catégorie à laquelle il appartient.

### 3. Conditions

Le règlement de prévoyance fixe les conditions d'affiliation. Il peut être consulté sur notre site Internet à l'adresse suivante : [www.capav.ch](http://www.capav.ch)

**Dans le but d'un examen du risque préalable, l'entreprise autorise CAPAV à demander les informations nécessaires à son ancienne institution de prévoyance.**

Nom de l'ancienne institution de prévoyance \_\_\_\_\_

La présente adhésion prendra effet à la date indiquée ci-dessus, **dès confirmation écrite de CAPAV**. Elle est valable une année. Ce délai passé, elle se renouvelle par tacite reconduction d'année en année, si elle n'est pas dénoncée six mois à l'avance pour la fin d'une année civile et par lettre signature.

#### Déclaration de consentement

Par l'envoi de ce document, je confirme consentir aux traitements de mes données (collecte, enregistrement, utilisation et conservation) ainsi qu'à leur transmission à des tiers dans le cadre du traitement de mon dossier et/ou selon les dispositions légales.

Notre politique de confidentialité est disponible sur notre site internet : [www.capav.ch](http://www.capav.ch).



## PLANS DE PREVOYANCE CAPAV

|                 |             |                |              |
|-----------------|-------------|----------------|--------------|
| <b>STANDARD</b> | <b>PLUS</b> | <b>OPTIMAL</b> | <b>SUPER</b> |
|-----------------|-------------|----------------|--------------|

|                       |             |             |             |             |
|-----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| <b>Salaire assuré</b> | Salaire AVS | Salaire AVS | Salaire AVS | Salaire AVS |
|-----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|

|                                 |               |               |               |               |
|---------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| <b>Prestations d'invalidité</b> | <b>30.00%</b> | <b>40.00%</b> | <b>50.00%</b> | <b>50.00%</b> |
| Rente d'invalidité              | 5%            | 5%            | 5%            | 5%            |
| Rente d'enfant d'invalidité     | 24 mois       | 24 mois       | 24 mois       | 24 mois       |
| - délai d'attente               | 2 mois        | 2 mois        | 2 mois        | 2 mois        |
| - lib. du service des primes    |               |               |               |               |

|                                  |                            |                            |                            |                            |
|----------------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| <b>Prestations de survivants</b> | <b>20.00%</b>              | <b>30.00%</b>              | <b>40.00%</b>              | <b>40.00%</b>              |
| Rente de veuve/veuf              | 5%                         | 5%                         | 5%                         | 5%                         |
| Rente d'orphelin                 | avoir de vieillesse acquis | avoir de vieillesse acquis | avoir de vieillesse acquis | avoir de vieillesse acquis |
| Capital décès                    |                            |                            |                            |                            |

Le salaire assuré pour les prestations de risque est limité à 7 x la rente annuelle simple AVS maximale.

|   |   |   |   |   |   |   |   |  |
|---|---|---|---|---|---|---|---|--|
| <b>Prestations de retraite</b>                                    | Taux de conversion :<br>6.9% (en 2019)<br>6.8% (dès 2020) |   | Taux de conversion :<br>6.9% (en 2019)<br>6.8% (dès 2020) |   | Taux de conversion :<br>6.9% (en 2019)<br>6.8% (dès 2020) |   | Taux de conversion :<br>6.9% (en 2019)<br>6.8% (dès 2020) |  |
| Rente de retraite<br>(en % de l'avoir de vieillesse final acquis) | 20%   |   | 20%   |   | 20%   |   | 20%   |  |
| Rente d'enfant de retraité<br>(en % de la rte de vieillesse)      | en % du sal. assuré                                       |   | en % du sal. assuré                                       |   | en % du sal. assuré                                       |   | en % du sal. assuré                                       |  |
| Bonif. de vieillesse (H/F)  | Base  | Option d'épargne<br>supplémentaire<br>+2.5% | Base  | Option d'épargne<br>supplémentaire<br>+2.5% | Base  | Option d'épargne<br>supplémentaire<br>+2.5% |   |  |
| 18 - 24 ans   | 5.00%   | 7.50%                                       | 5.00%   | 7.50%                                       | 6.50%   | 9.00%                                       | 18.00%  |  |
| 25 - 34 ans   | 5.00%   | 7.50%                                       | 5.00%   | 7.50%                                       | 6.50%   | 9.00%                                       | 18.00%  |  |
| 35 - 44 ans   | 7.10%   | 9.60%                                       | 7.10%   | 9.60%                                       | 8.50%   | 11.00%                                      | 18.00%  |  |
| 45 - 54 ans   | 10.70%  | 13.20%                                      | 10.70%  | 13.20%                                      | 11.50%  | 14.00%                                      | 18.00%  |  |
| 55 - 65 ans   | 12.80%  | 15.30%                                      | 12.80%  | 15.30%                                      | 13.50%  | 16.00%                                      | 18.00%  |  |

|                     |               |   |                   |               |   |                   |               |   |                   |               |
|---------------------|---------------|---|-------------------|---------------|---|-------------------|---------------|---|-------------------|---------------|
| <b>Financement</b>  | Base          | Option d'épargne<br>supplémentaire<br>+2.5% |                   | Base          | Option d'épargne<br>supplémentaire<br>+2.5% |                   | Base          | Option d'épargne<br>supplémentaire<br>+2.5% |                   |               |
|                     |               | paritaire                                   | à charge<br>empl. |               | paritaire                                   | à charge<br>empl. |               | paritaire                                   | à charge<br>empl. |               |
| Part de l'employeur | 5.75%         | 7.00%                                       | 8.25%             | 6.25%         | 7.50%                                       | 8.75%             | 8.50%         | 9.75%                                       | 11.00%            | 14.00%        |
| Part du travailleur | 5.75%         | 7.00%                                       | 5.75%             | 6.25%         | 7.50%                                       | 6.25%             | 6.50%         | 7.75%                                       | 6.50%             | 8.00%         |
| <b>Total</b>        | <b>11.50%</b> | <b>14.00%</b>                               |                   | <b>12.50%</b> | <b>15.00%</b>                               |                   | <b>15.00%</b> | <b>17.50%</b>                               |                   | <b>22.00%</b> |

FICHE D'ANNONCE

Décoration d'intérieur

No AVS : 

|   |   |   |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|---|---|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| 7 | 5 | 6 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|---|---|---|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

No entreprise : 

|  |  |  |  |  |  |   |   |  |  |
|--|--|--|--|--|--|---|---|--|--|
|  |  |  |  |  |  | 0 | 0 |  |  |
|--|--|--|--|--|--|---|---|--|--|

Nom : \_\_\_\_\_

Nom entreprise : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Profession travailleur : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Date d'entrée : \_\_\_\_\_

NPA / Localité : \_\_\_\_\_

Taux d'activité : \_\_\_\_\_ %

No de tél. : \_\_\_\_\_

Durée du contrat :  indéterminée  
 déterminée jusqu'au : \_\_\_\_\_

Nationalité : \_\_\_\_\_

Salaire de base : horaire : Fr. \_\_\_\_\_

Etat civil : \_\_\_\_\_

constant : Fr. \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

mensuel : Fr. \_\_\_\_\_

Permis de séjour : \_\_\_\_\_

N° IBAN : \_\_\_\_\_

Codes professionnels

- PA Personnel administratif  
 PT Patron / Chef d'entreprise / Associé  
 PT Personnel technique (cadres techniques, maîtrisés, dessinateurs)  
 PAP Pré-apprenti  
 AP Apprenti  
 ET Etudiant  
 ST Stagiaire

- FM Femme de ménage  
 CP Courtepointière  
 DI Décorateur d'intérieur  
 MA Manœuvre  
 PV Personnel de vente  
 SE Sellier  
 TQ Travailleur qualifié

Date : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Timbre et signature de l'employeur : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_



## Demande d'adhésion à la solution juridique du Bureau des Métiers

Raison sociale ou N° d'affilié : .....

Nom et prénom : .....

Personne de contact : .....

Rue / N° : .....

NPA / Localité : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

L'entreprise soussignée : est membre d'une association affiliée au Bureau des Métiers   
si oui, laquelle : .....

En signant le présent bulletin, l'entreprise soussignée :

- demande son adhésion au Contrat-Cadre du Bureau des Métiers conformément aux conditions générales d'assurance de protection juridique entreprises FORTUNA Complète (édition 2020) et aux conditions particulières d'assurance de protection juridique professionnelle pour les entreprises affiliées au Contrat-Cadre du Bureau des Métiers ;
- s'engage à payer dans les délais les primes annuelles ;
- prend acte et accepte que les primes annuelles sont déterminées selon le mode de calcul défini sur le site du Bureau des Métiers ([www.bureaudesmetiers.ch/protectionjuridique-tarifs](http://www.bureaudesmetiers.ch/protectionjuridique-tarifs)) ;
- prend acte que sauf avis de résiliation reçu par le Bureau des Métiers avant le 30 septembre pour la fin de l'année civile en cours, son affiliation est reconduite pour l'année civile suivante. Le Bureau des Métiers peut résilier l'affiliation aux mêmes conditions ;
- prend acte qu'il lui est conseillé de résilier tout contrat de protection juridique existant.

Les documents listés ci-dessous doivent être joints à la présente demande d'adhésion :

- pour les personnes morales (SA et Sàrl) ne décomptant pas à la Caisse AVS MEROBA ou à une des caisses du Bureau des Métiers, le décompte AVS de l'année précédente ;
- pour les indépendants et/ou SNC sans employés, la, respectivement les, dernière(s) attestation(s) de revenu fiscal ;
- pour les indépendants et/ou SNC avec employés, le décompte AVS de l'année précédente et la, respectivement les, dernière(s) attestation(s) de revenu fiscal ;
- pour les entreprises qui ne sont pas affiliées au Bureau des Métiers, un extrait de l'office des poursuites et faillite.

### A remplir par l'entreprise

Lieu et date :

Nom(s) et prénom(s)

Timbre et signature(s)

### A remplir par le Bureau des Métiers

Lieu et date :

Timbre et signature

*En signant le présent bulletin, le Bureau des Métiers accepte la demande d'adhésion.*

Le présent bulletin (version originale) et les documents demandés doivent être retournés à l'adresse : **Bureau des Métiers, Service des affiliations, Rue de la Dixence 20, Case postale, 1951 Sion**. L'adhésion prend effet par l'acceptation de la demande par le Bureau des Métiers ; la couverture est suspendue en cas de non-paiement de la prime 30 jours après sa réception, jusqu'à son règlement complet.

*Par l'envoi de ce document, je confirme consentir aux traitements de mes données (collecte, enregistrement, utilisation et conservation) ainsi qu'à leur transmission à des tiers dans le cadre du traitement de mon dossier et/ou selon les dispositions légales. Notre politique de confidentialité est disponible sur notre site internet : [Politique de confidentialité \(bureaudesmetiers.ch\)](http://www.bureaudesmetiers.ch)*